

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 877

15 mai 2007

SOMMAIRE

AllianceBernstein Fund	42060	Financière Palmere S.A.	42066
Andracord Holding S.A.	42076	Financière Participations S.A.	42053
Aviely S.A.	42051	Floralie S.A.	42057
Avimmo S.A.	42072	Gay Time Ltd.	42055
BL	42069	Gepcim S.A.	42055
Boduhura Resort S.A.	42067	Global Business Network	42074
Braunfinanz	42063	Golfstar S.A.	42072
Caïus S.A.	42063	Green Med Participations Holding S.A. ..	42076
Capital Développement Europe S.A.	42057	Health Invest S.A.	42077
Capital Gestion	42073	Hollerich Investment Holding S.A.	42058
Capton S.A.	42067	IDR Holding S.A.	42075
Catama S.A.	42064	Ikaros S.A.	42059
Cedinvest Holding S.A.	42075	Imopro International S.A.	42054
Celfloor	42057	Ingenium	42074
Centre International de Distribution C&B	42053	International Holding EVS	42061
Chalhoub Holding S.A.	42075	Inverlux S.A.	42068
CIC/CIAL CH Fund	42073	Iridys	42074
Clasfils Holding S.A.	42076	Kira S.A.	42070
Cofimi S.A.	42058	Linie Holding S.A.	42053
Cogit S.A.	42060	Llyda-Lux SA	42071
Dalkestone Inc. S.A.	42060	Luxalpha Sicav	42069
D.B.C.	42064	Luxembourg Investments Holding S.A. ..	42058
DekaLux-Deutschland TF	42095	Luxnext	42077
DekaLux-Europa TF	42095	Martur Finance S.A.	42054
DekaLux-GlobalValue	42095	MC Fund Advisory	42096
DekaLux-Japan	42094	Merchant Venture Investments S.A.	42052
DekaLux-MidCap TF	42094	Miracema S.A.	42071
Deka-MiddleEast	42093	Mont Blanc Investment S.A.	42068
Deka-OptiRent 1y	42093	Nexus International S.A.	42072
Deka-OptiRent 3y	42094	Palmer Investment Fund	42061
Deka-OptiRent 5y	42093	Paris VIIIe	42067
E.N.A. Consulting S.A.	42059	Parsifal S.A.	42064
Eurinvest Holding S.A.	42063	Raynouard International S.A.	42052
Federated US Value Strategies	42096	Reumert Holding S.A.	42061
Fibe S.A. Société Anonyme	42056	Rofa S.A.	42056
Financière d'Evry	42068	Sicar S.A.	42070
		Smartcap Funds	42062

Sofinka S.A.	42070	Valartis Fund Advisory	42096
Sogin	42062	Valfor Holding	42051
Telsi S.A.	42055	Vaviel S.A.	42059
Tenaris S.A.	42065	Wallace Investissement S.A.	42056
Texanox Lux S.A.	42051	Wisdom S.A.	42071
Tramacor S.A.	42054	Zenith Global Fund	42062

Valfor Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.256.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 31 mai 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046859/546/19.

Texanox Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 70.694.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 1^{er} juin 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046862/755/18.

Aviely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 104.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 12 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046976/755/17.

Raynouard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.923.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2007 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- c. rapport du Commissaire;
- d. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- e. affectation du résultat;
- f. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046869/45/18.

Merchant Venture Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.310.

Notice is hereby given that an

1. ORDINARY GENERAL MEETING

of the company will be held in Luxembourg, at the registered office on Thursday 31th May, 2007 at 10.00 with the following agenda

Agenda:

1. Presentation of
 - (i) Annual Report including the Balance Sheet and Profit and Loss Statement for the fiscal year ended December 31, 2006;
 - (iii) The Auditors's Report for the fiscal year ended December 31, 2006;
2. Adoption and approval of the Annual Report including the Balance Sheet and the Profit and Loss Statement for the fiscal year ended 31 December 2006;
3. Discharge of Managing Partner for his management of the company's affairs and discharge of Board of Directors for its supervision thereof during the fiscal year ended December 31, 2006;
4. Re-election of Mr Jan Cederberg as member and Chairman of the Board of Directors;
5. Discharge of auditors for the performance of their duties during the fiscal year ended December 31, 2006;
6. Resolution regarding the possible dissolution of the company due to the fact that more than 75% of the company's share capital has been used up;
7. Any other business.

2. EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the company will be held in Luxembourg, at the registered office on Thursday 31th May, 2007 immediately after the ordinary shareholders meeting with the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered and principal place of management of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands and adoption by the company of the nationality of the British Virgin Islands;
2. Decision to maintain the legal personality of the company following the change of nationality;
3. Appointment of EURO-AMERICAN TRUST AND MANAGEMENT SERVICES LIMITED as special attorney-in-fact in order to approve the bye-laws of the company according to the laws of the British Virgin Islands and in order to proceed to all and any legal formalities and procedures necessary in order to complete the transfer and registration of the company in the British Virgin Islands;
4. Strike off from the trade register in Luxembourg of the company.

Référence de publication: 2007047031/317/36.

Linie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 50.909.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2007 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte et pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046870/655/16.

Financière Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.723.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 11 juin 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Résolution concernant la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046882/755/21.

C&B S.A., Centre International de Distribution C&B, Société Anonyme.

Siège social: L-9957 Drinklange, Maison 17.
R.C.S. Luxembourg B 99.963.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 31 mai 2007 à 15.00 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux comptes;
- Approbation des Comptes 2006;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046989/1559/17.

Martur Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 29.516.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 7, 2007* at 2.30 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and adopt the Management Reports of the Directors,
- To receive and adopt the Reports of the Auditor,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of results for the financial year ended on December 31, 2006,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2006.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares five clear days prior to the date of the meeting at the Registered Office.

Référence de publication: 2007046891/755/18.

Tramacor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.615.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *5 juin 2007* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046950/550/18.

Imopro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 juin 2007* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046951/10/18.

Telsi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 24.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2007 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046952/10/18.

Gay Time Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046953/10/18.

Gepcim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.304.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046959/10/18.

Rofa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 33.638.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination d'un administrateur;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046955/10/20.

Wallace Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 97.319.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination de deux Administrateurs;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046956/10/19.

Fibe S.A. Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 91.556.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 janvier 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047296/534/15.

Capital Développement Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 47.206.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2007 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046960/10/18.

Floralie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.470.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2007 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2006;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046962/18.

Celfloor, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.544.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 mai 2007 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social.

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire de surveillance concernant l'exercice social arrêté le 31 décembre 2006.
2. Approbation du bilan et du compte des pertes et profits arrêtés le 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social arrêté au 31 décembre 2006.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046964/307/18.

Hollerich Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046966/755/18.

Luxembourg Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.479.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046970/755/18.

Cofimi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.464.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 31 mai 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Référence de publication: 2007047300/788/18.

Ikaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.181.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 14 juin 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046972/755/19.

Vaviel S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 104.701.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 12 juin 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046974/755/19.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 1^{er} juin 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047032/6326/16.

Cogit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.483.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 4 juin 2007 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Démission des administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Nomination: des nouveaux administrateurs et du nouveau Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047033/755/19.

Dalkestone Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 119.349.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 juin 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047295/534/16.

AllianceBernstein Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.904.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AllianceBernstein Fund (the «Fund») will be held on Friday, May 25, 2007 at 9.30 a.m. (local time) at the registered office of the Fund, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditors' report and audited financial statements for the fiscal year ended December 31, 2006.
2. To approve the annual report of the Fund for the fiscal year ended December 31, 2006.
3. To grant discharge to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31, 2006.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
 - Yves Prussen
 - Nicolas Bérard
 - Steven Barr

5. To appoint ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Wednesday, May 23, 2007 are entitled to vote at the 2007 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

By Order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007047301/755/25.

International Holding EVS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.900.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2007* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047297/534/15.

Reumert Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 27.631.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the registered office, on *June 5, 2007* at 16.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007047298/534/16.

Palmer Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.646.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PALMER INVESTMENT FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 4 juin 2007* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises,
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises,
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047302/755/22.

Sogin, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juin 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047299/534/15.

Zenith Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.422.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de ZENITH GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2007 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société,
- Désignation du liquidateur M^e Pierre Delandmeter détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, qui tiendra compte des frais de liquidation provisionnés, sera suspendu à partir du 15 mai 2007. Il en sera de même pour les souscriptions, rachats et conversions des actions.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047304/755/20.

Smartcap Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.626.

The Board of Directors convenes the Shareholders of SMARTCAP FUNDS to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on June 4, 2007 at 11.15 a.m.

Agenda:

- Change of name of the Company into SmartCap Fund I.

- Submit the Company to the provisions of part I of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investments, as amended and to adopt the following new purpose clause:
«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other permitted assets referred to in Part I of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment (the «2002 Law»), including shares or units of other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.
The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»
- Full restatement of the articles of incorporation of the Company.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme in Luxembourg.

In order for the meeting to deliberate validly on the items of the agenda, a quorum of 50% of the shares outstanding is required, and the passing of each resolution requires the consent of two thirds of the votes expressed, abstentions, invalid or blank votes and non represented votes not included.

The draft restated articles of incorporation are available, free of charge, upon request, at the registered office of the Company.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2007047303/755/30.

Eurinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 6.025.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme EURINVEST HOLDING S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 mai 2007 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047305/750/15.

Braunfinanz, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 54.240.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2007 à 10.00 heures à l'adresse du siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047306/534/15.

Caïus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.539.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 juin 2007 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047307/534/16.

Catama S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 46.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047308/534/15.

D.B.C., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juin 2007 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047309/534/15.

Parsifal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

4. Elections statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034448/1031/16.

Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Notice is hereby given to holders of shares of common stock of TENARIS S.A. (the «Company») that the
ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held on *June 6, 2007*, at 11.00 a.m. (Central European Time), and that an Extraordinary General Meeting will be held immediately after conclusion of the Annual General Meeting. Both meetings will be held at 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg. In the Annual General Meeting, shareholders will vote with respect to the items listed below under the heading «Annual General Meeting of Shareholders». At the Extraordinary General Meeting, shareholders will vote with respect to the items listed below under the heading «Extraordinary General Meeting of Shareholders».

Agenda:

1. Consideration of the Board of Directors' and independent auditor's reports on the Company's consolidated financial statements. Approval of the Company's consolidated financial statements for the years ended December 31, 2006, 2005 and 2004.
2. Consideration of the Board of Directors' and independent auditors' reports on the Company's annual accounts. Approval of the Company's annual accounts as at December 31, 2006.
3. Allocation of results and approval of dividend payment.
4. Discharge to the members of the Board of Directors.
5. Election of the members of the Board of Directors.
6. Compensation of the members of the Board of Directors.
7. Authorisation to the Board of Directors to cause the distribution of all shareholder communications, including its shareholder meeting and proxy materials and annual reports to shareholders, by such electronic means as is permitted by any applicable laws or regulations.
8. Appointment of the independent auditors and approval of their fees.

Pursuant to the Company's Articles of Association, resolutions at the Annual General Meeting of Shareholders will be passed by simple majority vote, irrespective of the number of shares present or represented.

Extraordinary General Meeting of Shareholders

1. The renewal of the validity period of the Company's authorized share capital for a period starting on the date of the general meeting of shareholders and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Mémorial of the deed recording the minutes of such meeting and of the authorisation to the Board to issue shares from time to time within the limits of such authorised share capital against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of reserves, at an amount that may not be less than the par value and may include such issue premium as the Board shall decide, while reserving to existing shareholders the preferential right to subscribe for such newly issued shares, except:

- a) in circumstances in which the shares are issued for a consideration other than cash;
- b) with respect to shares issued as compensation to directors, officers, agents, or employees of the Company, its subsidiaries or affiliates; and
- c) with respect to shares issued to satisfy conversion or option rights created to provide compensation to directors, officers, agents or employees of the Company, its subsidiaries or affiliates.

Any shares to be issued for the purposes set forth in (b) and (c) may not exceed 1.5% of the Company's issued share capital.

2. The waiver of any preferential subscription rights of existing shareholders provided for by law and the authorisation to the Board to suppress any preferential subscription rights of existing shareholders, each time with respect to issuances of shares under (a), (b) and (c) above, and the acknowledgement and approval of the report of the Board on the authorised share capital and the proposed waiver and authorisation to the Board with respect to such issuances.

Pursuant to the Company's Articles of Association, an extraordinary general meeting of shareholders convened to consider the renewal of the validity period of the Company's authorised share capital and the waiver of, suppression of, and authorisation to suppress or limit, preferential subscription rights by the Company's existing shareholders may only validly vote on such amendment on the first call if at least half of the share capital is present or represented. If the required quorum is not met, a second meeting may be convened by means of notices published twice, not less than twenty (20) days apart and in any case twenty (20) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

(Luxembourg Official Gazette), two Luxembourg newspapers and such other publications as are required under article 19 of the Company's Articles of Association. The second meeting may validly decide on the matter, regardless of the quorum present or represented. In each case, resolutions may only be passed by a two-thirds majority of the votes of the shareholders present or represented.

Procedures for attending the meetings

Holders of shares wishing to attend the meetings must obtain an admission ticket by depositing their certificates representing their common stock, not later than 4.00 p.m. (local time) on June 1st, 2007, at the Company's office in Luxembourg or at the offices of any of the Company's subsidiaries set forth below:

Luxembourg: 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Argentina: Carlos María della Paolera 299, piso 16°, (C1001ADA) Buenos Aires

Attn: Horacio de las Carreras and/or Eleonora Cimino

Italy: c/o DALMINE S.p.A., Piazza Caduti 6 luglio 1944 n. 1 24044, Dalmine (BG)

Attn: Marco Tajana and/or Teresa Gaini

Mexico: c/o Tubos de Acero de México S.A., Campos Eliseos 400-17, Col. Chapultepec Polanco, 11560 Mexico D.F.

Attn: Félix Todd and/or Luis Armando Leviaguirre

Holders of shares through fungible securities accounts wishing to attend the meetings must present a certificate (issued by the financial institution or professional depositary holding such shares) evidencing such deposit and certifying the number of shares recorded in the relevant account as of June 1st, 2007. Such certificate must be filed no later than 4.00 p.m. (local time) on June 1st, 2007, at any of the addresses indicated above and, in the case of shares held in Mexico, with S.D. INDEVAL, S.A. de C.V. (Paseo de la Reforma #255, 2o. y 3er. piso Col. Cuauhtémoc, Mexico City).

Holders of shares as of June 1st, 2007, may also vote by proxy. To vote by proxy, holders must file the required certificate and a completed proxy form not later than 4.00 p.m. (local time) on June 1st, 2007 with any of the addresses indicated above or, in the case of shares held in Mexico, with S.D. INDEVAL, S.A. de C.V. in Mexico City.

Holders of American Depositary Receipts («ADRs») as of April 30, 2007, which continue to hold such ADRs on May 22, 2007, are entitled to instruct JPMorgan CHASE BANK, N.A., as Depositary (the «Depositary»), as to the exercise of the voting rights pertaining to the Company's shares of Common Stock represented by such holder's ADRs. Although voting instructions are sent to holders and proxy materials are available at our website beginning on May 5, 2007, only those holders of ADRs as of each of April 30, 2007 and May 22, 2007 will be entitled to provide the Depositary with voting instructions. Notwithstanding that holders of ADRs must have held ADRs on each such date, in order to avoid the possibility of double vote, only those positions on May 22, 2007, will be counted for voting instruction purposes. Eligible ADR holders who desire to vote at the Meeting must complete, date and sign a proxy form and return it to JPMorgan CHASE BANK, N.A. (the «Depositary»), P.O. Box 3500, South Hackensack, NJ 07606-3500, U.S.A., by 3:00 p.m., New York City time, on May 30, 2007.

The Shareholder Meeting Brochure and Proxy Statement (which contains reports on each item of the agenda for the meetings, and further details on voting procedures) and the forms furnished by the Company in connection with the meetings, may be obtained at any of the addresses indicated above, but also from the Depositary, BORSA ITALIANA SpA (Piazza degli Affari 6, 20123, Milan, Italy) and S.D. INDEVAL S.A. de C.V., as from May 5, 2007, between 10.00 a.m. and 5.00 p.m. (local time).

Copies of the Shareholder Meeting Brochure and Proxy Statement and the forms are also available at www.tenaris.com/ investors. Copies of the Company's 2006 annual reports (including the Company's financial statements for the years ended 2006, 2005 and 2004, the Board of Directors and independent auditors reports, and the documents referred to in the preceding sentence) may also be obtained free of charge at the Company's registered office in Luxembourg.

April 27, 2007.

C. Bilesio

Secretary to the Board of Directors

Référence de publication: 2007039500/3746/99.

Financière Palmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 50.254.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040085/1031/15.

Paris Ville, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 18.952.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 23 mai 2007 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire;
2. Approbation du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 2006;
3. Affectation à donner aux résultats sociaux;
4. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Référence de publication: 2007040155/15.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 31 mai 2007 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2007 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 31 mai 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040526/29/18.

Capton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 91.616.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 29 mai 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042034/1267/15.

Inverlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.590.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 31 mai 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2007 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 31 mai 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040532/29/18.

Mont Blanc Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.782.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 31 mai 2007 à 16.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2007 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 31 mai 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040534/29/18.

Financière d'Evry, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.498.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 24 mai 2007 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2006;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Référence de publication: 2007042078/18.

Luxalpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.874.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered office of LUXALPHA SICAV, 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *May 15, 2007* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2006.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2006.
5. Election of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on *May 10, 2007*.

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of LUXALPHA SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on *May 10, 2007*.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007041304/755/31.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BL à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *24 mai 2007* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043730/755/23.

Sofinka S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.650.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 29 mai 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007041346/755/19.

Kira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 29 mai 2007 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042035/1267/15.

Sicar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 18.145.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra mardi, le 12 juin 2007 à 16.00 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2006 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042077/3560/15.

Wisdom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.735.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042060/45/17.

Llyda-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter.
R.C.S. Luxembourg B 100.880.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social sis à L-9690 Watrange, rue Abbé Welter 31, en date du 22 mai 2007 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2006.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042085/1004/19.

Miracema S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 mai 2007 à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043036/506/16.

Avimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 82.153.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042092/755/21.

Golfstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.208.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042093/755/19.

Nexus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.491.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2007 à 14.30 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043745/29/21.

CIC/CIAL CH Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CIC/CIAL CH FUND à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 24 mai 2007 à 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès des banques mentionnées ci-après:

France:

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), Société Anonyme, 6, avenue de Provence, F-75009 Paris

Luxembourg:

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042907/755/25.

Capital Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CAPITAL GESTION à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 24 mai 2007 à 9.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007042915/755/22.

Iridys, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 30.663.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043038/696/16.

G.B.N., Global Business Network, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 92.194.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu jeudi 24 mai 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification d'une décision du conseil d'administration portant sur la nomination d'un nouvel administrateur.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043321/17.

Ingenium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.032.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav INGENIUM à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 mai 2007 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043731/755/22.

Cedinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.192.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *24 mai 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043737/795/18.

Chalhoub Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 14.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *24 mai 2007* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043738/795/15.

IDR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.781.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *24 mai 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043740/795/18.

Andracord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 50.478.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 mai 2007* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043742/534/15.

Clasfils Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 17.248.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held extraordinarily on Thursday, the *24th day of May 2007* at 2.00 p.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the audit report.
2. Discharge to the liquidator for the performance of his mandate.
3. Closing of the liquidation.
4. Fixing of the place where the company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation.
5. Sundry.

The liquidator.

Référence de publication: 2007043743/29/18.

Green Med Participations Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.028.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le *24 mai 2007* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043744/29/18.

Health Invest S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.457.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le mercredi 23 mai 2007 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043748/1267/15.

Luxnext, Groupement Européen d'Intérêt Economique.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg D 77.

STATUTES

25 April 2007

The founding Members:

* EURONEXT N.V., a public limited company («naamloze vennootschap») incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office located at Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam, The Netherlands, and registered in the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34137761;

* SOCIETE DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG S.A., a joint stock company («société anonyme») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office located at 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered under the number n° B 6222 RCS Luxembourg;

founded the EUROPEAN ECONOMIC INTEREST GROUPING (EEIG) LUXNEXT in Luxembourg on the date hereof with the following articles of association:

Art. 1. General structure

1.1 Legal Form

LUXNEXT is a European Economic Interest Grouping (hereinafter the Grouping) governed by EC regulation n° 2137/85 dated 25 July 1985 (the «EC Regulation») and by the Luxembourg law of 25 March 1991 on various implementation measures of the EC Regulation and the Luxembourg law of 25 March 1991 on Economic Interest Groupings to the extent to which it is applicable (together the «Luxembourg EIG Laws») and any other applicable laws or regulations.

The Grouping will have, as from the registration date with the Luxembourg trade and companies register, legal personality and the capacity to hold all rights and obligations of any nature, to enter into any contracts and any other legal acts as well as bring any actions and claims in front of a court.

1.2 Name

The Grouping's name is LUXNEXT.

All deeds, letters, invoices, purchase orders, notices and similar documents issued by the Grouping must indicate legibly the Grouping's name preceded or followed by the words «European Economic Interest Grouping» or the abbreviation «EEIG», the Grouping's place of registration, its registration number preceded by the indication of the Luxembourg trade and companies register or the initials «R.C.S.» and the address of its registered office.

1.3 Registered office

The Grouping's registered office is located in Luxembourg at 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Members.

1.4 Object of the Grouping

The Grouping's object is to create, launch and promote a common standard relating to the admission to trading and the trading of corporate bonds notably through the use and development of high level technological tools and platforms used by the Members which aim at improving the quality, scope, design, method of performance and speed of services, at a European level, and more generally make the market environment and market conditions clearer and more efficient for customers.

In addition, the Grouping may, within the limits laid down by the EC Regulation and the Luxembourg EIG Laws, carry out any actions that serve directly and indirectly its purposes and/or those of its Members. Its activities must be related to the economic activities of its Members and must not be more than ancillary to those activities.

The Grouping may not:

(a) exercise, directly or indirectly, a power of management or supervision over its Members' own activities or over the activities of another undertaking, in particular in the fields of personnel, finance and investment;

(b) directly or indirectly, on any basis whatsoever, hold shares of any kind in a member undertaking; the holding of shares in another undertaking shall be possible only insofar as it is necessary for the achievement of the grouping's object and if it is done on its Members' behalf;

(c) employ more than 500 persons;

(d) be used by a company to make a loan to a director of a company, or any person connected with him, when the making of such loan is restricted or controlled under the Member States' laws governing companies. Nor must the Grouping be used for the transfer of any property between a company and a director, or any person connected with him, except to the extent allowed by the Member States' laws governing companies. For the purposes of this provision the making of a loan includes entering into any transaction or arrangement of similar effect, and property includes movable and immovable property;

(e) be a member of another European Economic Interest Grouping.

1.5 Duration

The Grouping has been founded for an indefinite duration from the date of its registration.

It can be dissolved by the general meeting of Members within the conditions as set out in article 9.1 below.

1.6 Use of LUXNEXT Trade Mark, LUXNEXT logo and name

The promotion by the Grouping of the common standard shall be conducted under the trademark, LUXNEXT, a logo, a corporate name, a trade name, and a motto pursuant to a licence that shall be granted to the Grouping.

Art. 2. Financing

2.1 Capital

The Grouping is formed without capital.

However, at any time, the Members acting collectively within the conditions of article 6 below may decide unanimously to endow the Grouping with a capital. At that time, they shall specify the amount of the capital, establish each Member's contribution thereto and specify conditions of subscription. The contributions to the capital may be done in cash, in kind or by skills.

2.2 Financing

The Grouping shall be financed by:

- financial contributions from Members, under conditions laid down by the Members acting collectively through the general meeting of Members. The initial contributions shall be determined by the Members during a general meeting of Members following the creation of the Grouping;

- where appropriate, new Members may be charged an admission fee, under the conditions laid down by the Members acting collectively through the general meeting of Members;

- payments for services rendered to the Members of the Grouping or to third parties; or

- as long as the Grouping has no income of its own, contribution by its Members, on equal basis, to all costs incurred by the Grouping; for this purpose the General Manager(s) will establish a budget for the first financial year and thereafter on a yearly basis to be discussed and confirmed by the general meeting of Members. Any additional costs exceeding this budget have to be approved by the general meeting of Members.

Art. 3. Members

3.1 Members

The Members of the Grouping are the founding members signing these Articles of Association as well as all other natural or legal persons, who will become Members of the Grouping thereafter upon their approval in accordance with the provisions of these Articles of Association.

The founding Members of the Grouping are:

(1) EURONEXT N.V., a public limited company («naamloze vennootschap») incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office located at Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam, The Netherlands, and registered in the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34137761;

(2) SOCIETE DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG S.A., a joint stock company («société anonyme») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office located at 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered under the number n° 6222 RCS Luxembourg, authorised as market operator within the meaning of article 1 of the law of 23 December 1998 concerning the supervision of markets of financial assets, as modified.

3.2 Rights and obligations of the Members

(a) Each Member may transfer its participation in the Grouping, in whole or in part, to a third party or to another Member subject to the prior unanimous approval by the other Members acting collectively in a general meeting of Members in accordance with article 6 below (it being understood that the potential transferor may not participate in the vote).

The potential transferor shall send to the General Manager(s) the draft transfer agreement by registered mail or by courier service with acknowledgement of receipt which shall contain the identity of the proposed transferee, the participation to be sold or assigned and the contemplated purchase price and other terms or conditions of the proposed transfer. At the initiative of the General Manager(s), the general meeting of Members shall be called in accordance with article 6 within eight days of receipt of such notification. The refusal of the transfer does not need to be motivated and the potential transferor shall not be entitled to challenge it.

All transfers of a participation in the Grouping shall be recorded in writing by the general meeting of Members and the identity of the new member shall be recorded with the Luxembourg trade and companies register to be enforceable against third parties.

(b) The Members have the rights and obligations determined by these Articles of Association and the Internal Rules referred to in article 11.1 below. They participate in the collective decisions as provided for under article 6.

The Members of the Grouping shall have an unlimited and joint liability for any debts and other liabilities of whatever nature of the Grouping, subject to any contracts or arrangements entered into by the Grouping with a third party which would limit or exclude their recourse to given assets.

Until the closure of the liquidation of the Grouping and subject to any applicable prescription periods, its creditors may sue the Members of the Grouping for payment of their receivables against the Grouping one month after a summons to pay has been priorly and validly delivered to the Grouping in accordance with applicable laws.

The Members of the Grouping are liable for the debts and liabilities of the Grouping in proportion to their participation.

New Members may be exempted from the debts and liabilities originated from the period prior to their admission by the decision of their admission and subject to the registration of this exemption with the Luxembourg trade and companies register in accordance with the applicable laws.

There shall be no limit on the number of the Members.

Each Member shall have a right to obtain from the General Manager(s), at any time of the year, any information on the management of the Grouping and communication of the books and all documents relating to the Grouping's business.

3.3 Admission of new Members

(a) New Members may be admitted to the Grouping subject for them to comply with the terms and conditions set out by the Articles of Association, applicable laws or regulations and the Internal Rules, if any, and provided they exercise an activity which shall be linked to the activity of the Grouping. The admission of new Members shall be subject to the unanimous approval of the general meeting of Members.

(b) The admission of new Members shall be accepted on the basis of transparent, objective and non-discriminatory criteria.

3.4 Loss of the Member's status

Each Member of the Grouping shall cease to belong to the Grouping in the following cases:

- the Member is dissolved or liquidated;
- the Member ceases to comply with applicable laws or regulations;
- the Member ceases to exercise an economic activity which is linked to the Grouping's economic activity within the limits of its purpose as set out above in article 1.4;
- the Member ceases to dispose of, or ceases to actively use, the high level technological tools and platforms required to guarantee the common standard referred to in article 4 below; or
- the Member is subject to any insolvency or similar proceedings as defined under the law applicable to this Member.

In any such case, the General Manager(s) shall notify the situation to other Members by registered mail or courier service with acknowledgment of receipt and convene a general meeting of Members in order to have the situation acknowledged.

The General Manager(s) shall proceed with all required formalities and publicity.

3.5 Withdrawal of a Member

Any Member of the Grouping may withdraw from the Grouping at any time upon reasonable and proper grounds (justes motifs) provided that (i) it has complied with all its obligations and (ii) the other Members have unanimously given their prior approval which shall not be unreasonably withheld. It shall notify its withdrawal to the General Manager(s) six months in advance by registered mail or courier service with acknowledgment of receipt and the General Manager(s) shall call a general meeting of Members as soon as possible.

3.6 Exclusion of a Member

Any Member of the Grouping may be excluded from the Grouping if it causes or threatens to cause serious disruption in the operation of the Grouping. In particular, serious breach of its obligations shall be notified by registered mail and

acknowledgment of receipt to the non-complying Member and shall be deemed to have taken place in any of the following cases:

- non-compliance by the Member with the financial obligations set out in article 2 above,
- serious and repeated breaches of any provisions of these Articles of Association and/or of the Internal Rules, if any
- infringement of a collective decision taken by the general meeting of Members,
- in the event of Change of Control of the Member where Change of Control shall mean the direct or indirect change of control in accordance with article L.233-3 of the French Commercial Code, it being specified that this provision shall not apply to Euronext Change of Control as a consequence of its merger with the NYSE GROUP, INC.,

A decision to exclude a Member shall be taken by the general meeting of Members unanimously. The Member for which the exclusion is requested is not allowed to vote.

In case the Member is excluded for breaches of its obligations, it shall indemnify the Grouping for any loss or damage caused to the Grouping.

3.7 Liabilities in case of Loss of Status of Member, Withdrawal or Exclusion

(a) Except case of assignment of its participation when a Member leaves the Grouping for any reason whatsoever, including exclusion, the value of its rights and obligations and any amount which ultimately may revert to the Member or be due by the Member to the Grouping shall be determined on the basis of the assets of the Grouping as present at the time when its membership ceases.

A Member leaving the Grouping shall not be entitled to reimbursement of any contributions that it has made in excess of its subscription or admission fees already paid. The auditors shall decide on the amount and payment date for any sums due to the leaving Member. The date of payment may not, however, be later than two years from the withdrawal, loss of its status or exclusion.

The Member who has withdrawn, lost its status or been excluded, shall continue to be indefinitely and severally liable for all Grouping's debts and liabilities incurred prior to the registration of its withdrawal with the Luxembourg trade and companies register, with the exceptions to those related to contract and arrangements entered into by the Grouping with creditors as provided for in article 3.2 above.

(b) The Grouping shall continue to exist among the remaining Members notwithstanding withdrawal, exclusion or the loss by a Member of its status. However, in case the number of the Members becomes by effect of this withdrawal, exclusion or loss of status, below two, the Grouping shall be deemed to have ceased immediately and dissolved unless a new Member joins the Grouping at the same time in accordance with the terms and conditions of these Articles of Association.

Art. 4. Common standard

4.1 Setting of the common standard

The purpose of the «Luxnext Common Standard» shall be to create and market an international standard of excellence for listing and trading of corporate bonds.

The «Luxnext Common Standard» should increase the attractiveness of a centralised bond market while proposing an integrated, innovative and transparent solution for issuers as well as for investors of corporate bonds.

The «Luxnext Common Standard» shall be based on the SAGE and NSC(r) technologies as developed and used by the Members from time to time. The NSC(r) and SAGE technologies shall permit to customers to benefit from an efficient working environment in particular:

- SAGE offers issuers a simple, performing and swift listing procedure allowing to raise capital in the best possible financial conditions;
- NSC(r) facilitates investors the access to a continuous trading of a large range of products and an extended distribution network.

The «Luxnext Common Standard» aims at creating the largest reference for corporate bonds worldwide and should inter alia enable market participants to trade on their respective markets in accordance with the EU regulatory framework.

The Members shall by an unanimous decision of the general meeting of Members refine the common standard in a transparent manner and shall make known the definition of the common standard to customers of the respective Members and more generally to any third party having an interest in the common standard. New Members shall be able to participate in the evolution of the definition of the common standard.

The Members shall be empowered to grant the common standard to new Members on the basis of the above-mentioned conditions.

4.2 Joint promotion of the common standard

The joint promotion of the common standard shall be conducted under the LUXNEXT trademark, logo, corporate name, trade name and motto pursuant to a licence granted to the Grouping.

Each of the Members shall promote its own services independently. In the event of the Grouping being contacted by customers, it shall refer such customers to each of the Members and to any third party having been granted the common standard, which shall determine its own commercial policy and sell its own services in a completely independent manner.

Art. 5. Management

5.1 General Manager(s)

(a) Appointment of General Manager(s)

The Grouping shall be managed by one or more individuals as General Manager, chosen among Members or non-Members.

The General Manager(s) shall be appointed by the general meeting of Members by a unanimous vote for an undetermined duration. The General Manager(s) may be removed from office at any time by the general meeting of Members by a unanimous vote, without any justification of such removal. The General Manager(s) may resign from his/her functions with a 3 month prior written notice delivered to the Members by recorded mail with acknowledgment of receipt.

(b) Remuneration

The General Manager(s) may perceive a remuneration which shall be fixed by a collective decision of the general meeting of Members, it being nevertheless understood that, in any event, the expenses which the General Manager(s) incur in fulfilling his/her mandate shall be reimbursed to him/her upon presentation of supporting documents and justifications.

(c) Powers

The General Manager(s) is/are in charge of the management of the Grouping pursuant to the policies and strategies determined by the general meeting of Members and is/are vested with full powers to represent the Grouping in its dealings with third parties on a legally binding basis.

The General Manager has binding authority to execute any document on behalf of the Grouping. If several General Managers are appointed, the Grouping shall be bound by the joint signature of any two General Managers. The General Manager(s) may with the prior authorisation of the Members delegate powers to carry out specific tasks, if appropriate, by way of a special and temporary delegation of power, to any person that may or may not be a Member.

The General Manager(s) may perform any act required or useful for the achievement of the purpose of the Grouping, except those reserved by the EC Regulation, the Luxembourg EIG Laws or by these Articles of Association, to the Members acting collectively through a general meeting.

The General Manager(s) shall prepare marketing plans to be set out by commercial teams and manage the relationship with the main actors (members of the Members and regulatory authorities). He/They will in particular be responsible for:

- * carrying out the management of the Grouping;
- * elaborating and proposing the annual budget to be approved by the Members;
- * reporting to the general meeting of Members specifically by issuing the end-of-year report, including the annual activity report;
- * supervising the implementation of the projects as elaborated by the Committees and initiating the opportunity studies regarding the Grouping as approved by the general meeting of Members;
- * reviewing the projects submitted by the Committees, supervising the missions of the Committees and managing the relationships with the Committees and submitting any dispute or issue to the general meeting of Members;

(d) Reports to the general meeting of Members

The General Manager(s) shall regularly report on the activities of the Grouping to the Members and/or the general meeting of Members in such a manner and at such intervals as may be decided from time to time by the general meeting of Members.

5.2 General Secretary

The general meeting of Members may appoint a General Secretary upon the General Manager(s)' proposal to assist the latter with regard to the management of the Grouping.

The General Secretary may perceive a remuneration which shall be fixed by a collective decision of the general meeting of Members, it being nevertheless understood that, in any event, the expenses which the General Secretary incur in fulfilling his/her mandate shall be reimbursed to him/her upon presentation of supporting documents and justifications.

5.3 Committees

(a) Appointment - Removal of the members of the Committees

The general meeting of Members may decide to establish any committee that it judges necessary; the Promotion Committee, Regulatory Committee and Technical Committee shall initially be established; other Committees may further be constituted.

The members of the Committees shall be appointed by the general meeting of Members by unanimous vote. They may be removed from their functions at any time by the general meeting of Members by unanimous vote, without any justification of such removal and without any indemnity being payable to them. They may resign from their functions upon one month prior written notice to be delivered to the general meeting of Members by registered mail with acknowledgment of receipt.

The Committees shall be called by either the General Manager(s) or the Chairman of the general meeting of Members.

(b) Functioning of the Committees

These Committees shall only have consultative role.

Art. 6. General meetings of members

6.1 General meeting of Members

(a) Composition

The general meeting of Members is composed of all Members of the Grouping. Each Member shall be represented at any general meeting of Members by at least two (2) representatives which must be physical persons provided that, as set out below, proxies can be given by two representatives to one proxy holder. Further rules relating to the representation of Members at general meetings of Members may be provided for in the Internal Rules. Each Member has the right to attend the meetings of the general meeting of Members regardless of the participation held. As long as there are two Members, each Member shall have one vote. If there are more than two Members, each Member shall have a number of votes equal to his participation calculated in accordance with the Internal Rules.

(b) Collective decisions

Collective decisions by Members may be passed in physical meetings or by way of a telephone conference or audio-visual teleconference or any other means that allow the Members to be heard. Collective decisions may also be expressed through the unanimous consent of the Members evidenced by a written statement (signed for each Member by at least two representatives).

However, collective decision shall be taken at a physical meeting of the general meeting of Members at which Members are present or represented if they relate to the approval of the annual accounts.

Each Member shall be entitled to take part in collective decisions in person or through a proxy holder of its choice, who may, but need not be, another Member. Proxies must be signed by at least two representatives may be given by all written means including by fax or by electronic mail and be notified to the chairman of the meeting. In the event of a dispute with respect to the validity of the proxy given, the burden of proof is on the person who raises the question of the proxy's irregularity.

A Member cannot exercise its right to vote if it is not up to date with its subscription and admission fee.

(c) Minutes

Decisions of the general meeting of Members shall be recorded in minutes drawn up in a special minute-book or on numbered loose-leaf sheets. Copies of, or excerpts from, the decisions shall be validly certified by the General Manager or as the case may be any of the General Managers, or by an authorized representative duly empowered for this purpose.

6.2 Calling of meetings

General meetings are called by the General Manager(s), or by any Member.

The convening notice to the meetings held physically or by way of telephone or audio-visual teleconference should be delivered via a notice sent by any written means, and in particular by fax or by email at least fifteen days before the date of the meeting, it being specified that the date of the meeting being not included when calculating the notification period. However, general meetings may be held without delay if all the Members are present or represented.

However, general meetings may be held without delay or with a shorter delay if all the Members agree so and are present or represented.

The convening notice shall be accompanied by the agenda of the meeting specifying the matters to be raised at the meeting and supporting information, notably management reports, the annual accounts, and copy of other relevant documents to be discussed at the meeting.

(a) Decisions taken at general meetings

The general meeting shall be held at the registered office of the Grouping or in any other place indicated in the convening notice.

The general meeting of Members shall be chaired by one of the representatives of the Members, in his absence, by another Member's representative specially delegated or appointed for this purpose by the general meeting of Members.

An attendance list shall be prepared for each general meeting of Members and be signed by all Members.

The minutes of the meeting shall be drawn up and signed by either (i) the chairman of the meeting or (ii) at least one representative of each Member present or the proxy-holder of a Member who is represented.

(b) Decisions made by way of a consultation in writing

The Members shall have at least an eight day period from receipt of the draft resolutions to vote. The vote may be cast by any written means, including by fax or email. Any Member who fails to respond within the period set for such a response (the period shall be eight days if not otherwise specified in the draft resolutions) shall be deemed to have abstained.

If votes from all the Members are received before the end of such period, the resolution in question shall be deemed to have been duly voted upon the date of receipt of the last vote.

The collective decision in writing shall be signed by at least two representatives of each of the Members and shall be immediately communicated to the General Manager(s) in order to be kept at the registered office.

(c) Decisions made by way of telephone or audio-visual teleconference

When decisions are made by telephone or videoconference, the minutes of the meeting shall be drawn up within eight days of the teleconference, showing the identity of the Members present or represented, specifying, where necessary, the proxies issued in this respect (which proxies shall be attached to the minutes), the identity of the absent Members the text of the resolutions and the result of the vote for each resolution.

The minutes shall be immediately sent by any written means, including by fax or by electronic mail, to each of the Members. The Members having taken part in the teleconference shall return a signed copy thereof to the General Manager (s) within three days, by any written means, including by fax or electronic mail. In case a Member challenges the transcription of the decision(s) taken, it shall inform thereof the General Manager(s) who shall in turn communicate it to the other Members. The decision(s) concerned is/are frozen until all the Members have agreed on the final version by their signature.

Upon receipt of the copies signed from the Members, the minutes shall be drawn up in a final version. Said minutes, duly signed by the Chairman of the meeting, as well as the proof of the sending of the minutes to the Members and the returned copies, duly signed by the Members as set out above, shall be sent immediately to the Grouping in order to be kept at registered office.

6.3 Quorum and majority

(a) Quorum

For extraordinary general meetings, the quorum is 75 % of the Members who are entitled to vote. For ordinary general meetings, the quorum is more than 50 % of Members who are entitled to vote. If these quorums are not reached, a second general meeting must be called immediately, with the same agenda, and held within one month following the second convening notice. For extraordinary reconvened general meetings, the quorum is of more than 50 % of the Members who are entitled to vote. No quorum is required for reconvened ordinary general meeting.

If the provisions in force regarding convening of the meetings are not complied with, a resolution can only be validly taken if all the Members are present or represented and do not oppose the adoption of the draft resolutions.

(b) Majority

Majorities are defined as follows:

- Qualified majority: more than 75% of existing votes;
- Unanimous decisions are passed by 100 % of existing votes.

Every resolution is passed by simple majority, unless these Articles of Association require a larger majority. Abstentions are not treated as votes cast. The same applies to blank or invalid votes.

The following resolutions must be passed by unanimous vote:

- change to the purpose of the Grouping;
- specification and change of the common standard pursuant to article 4 above;
- change in the number of votes allocated to each Member;
- change of conditions for taking decisions;
- change to the Member's participation or to the Members' financing;
- transfer of the registered office of the Grouping to another European Union country;
- admission of a new Member;
- approval of the Internal Rules and any change thereto;
- financial contributions on specific projects outside the budget;
- dissolution or liquidation of the Grouping;
- change of any obligations imposed upon any Member,
- appointment and revocation of the General Manager(s) and the General Secretary.

The following resolutions require a qualified majority:

- changes to the Articles of Association other than those set out above;
- exclusion of a Member (it being specified that the Member concerned shall not vote);
- supervising the management by the General Manager(s);
- follow up and evaluating the overall performance of the Grouping;
- appointing members of the Committees upon proposal of the General Manager(s);
- resolving, in accordance with article 10 below, of disputes arising between the Members;
- approving the annual budget prepared by the General Manager(s);
- approving the fee structure to services rendered by the Grouping to Members or to third parties;
- allowing the General Manager(s) to delegate specific tasks; and
- resolving any issues or disputes submitted by the Committees through the General Manager(s).

Art. 7. Financial year. The financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

The first financial year shall start with the date of the official registration of the Grouping and end on 31 December of the same year.

Art. 8. Annual accounts

8.1 Accountings and Annual accounts

Regular accountings of corporate operations shall be established and kept in accordance with the Luxembourg laws applicable to commercial companies.

At the end of each financial year, the annual accounts, the income statement and the balance sheet shall be drawn up by the General Manager(s) who shall submit them to the general meeting of Members for approval within six months of the end of the financial year.

The documents above mentioned shall be communicated to the Members together with convening notices to the general meeting to be held to approve the annual accounts.

8.2 Audit of the annual accounts

The Grouping's accounts shall be audited by an independent auditor («réviseur d'entreprises»). The independent auditor shall be appointed for one year by the general meeting of Members and may be re-elected and removed at any time.

Profits and losses

(a) The purpose of the Grouping is not to make profits but if any should result from its activities, it can be split up among the Members in due proportion of the participation held by each Member.

Nonetheless, the general meeting of Members may decide to retain such profits within the Grouping to fund the Grouping's activities.

(b) The Grouping losses shall be split up among the Members in due proportion of the participation held by each Member, and be paid by each Member within one month as from the approval of the annual accounts.

Art. 9. Dissolution and liquidation

9.1 Dissolution

A general meeting of Members acting collectively may decide to dissolve the Grouping with unanimous consent as provided in article 6.

The dissolution shall be enforceable and binding upon third parties as from the date of its registration within the Luxembourg trade and companies register.

9.2 Liquidation

(a) If the Grouping is dissolved, the Grouping shall be liquidated by the General Manager(s) or any liquidator(s) nominated by the general meeting of Members.

(b) The Grouping shall continue to have the status of a legal entity for the purposes of the liquidation until completion of this liquidation.

(c) Any assets or liabilities remaining after payment of the Grouping's debts and liabilities shall evenly be apportioned among the Members in proportion with their participation in the Grouping as determined by the General Manager(s) or the liquidator(s) as the case may be.

(d) The General Manager(s) in office at the time of dissolution shall act as liquidator(s) unless otherwise decided by the general meeting of Members. Procedures of the liquidation and powers of the liquidators shall be determined by the general meeting of Members.

Art. 10. Dispute resolution

10.1 Procedure

All disputes between Members or between any bodies of the Grouping and its Members or arising in connections with these Articles of Association will be first settled amicably under the mediation of the general meeting of Members.

If no settlement can be reached within one month, the dispute shall be finally settled by arbitration in Geneva, conducted in accordance with the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce (the «ICC Rules») by one (1) or three (3) arbitrators appointed in accordance with such ICC Rules (unless the Members can agree on the name of a single arbitrator). Any judgement or award rendered by the arbitration tribunal will be final, binding and non-appealable. The arbitration shall be conducted in the English language. In the award, the arbitration tribunal will allocate, in its discretion, among the Members to the arbitration, all costs of the arbitration including the fees and expenses of the arbitrator(s) and reasonable attorney's fees, costs and expert witness expenses of the Members. The arbitration tribunal will be entitled, if appropriate, to award any remedy in such proceedings, including monetary damages, specific performance and all other forms of legal relief. The arbitrations proceedings shall remain confidential during all the time of the arbitration proceedings and afterwards.

10.2 Governing law

The arbitration shall be governed by the laws of Luxembourg.

Art. 11. Other general matters

11.1 Internal Rules

Besides the rights, obligations and procedures arising from these Articles of Association, the Members may adopt unanimously internal rules to further specify amongst others their status, powers and to establish any other corporate bodies if needed (the «Internal Rules»).

11.2 Registration with the Trade Registry

The Trade Registry agent shall act in order to obtain the publication of constitution of the Grouping in the Official Journal of the European Union.

11.3 Notices Powers

The publishing of notices required by the law and regulations shall be carried out by the General Manager(s).

25 April 2007.

Traduction française du texte original anglais:

La version anglaise fait foi

Les Membres fondateurs:

* EURONEXT N.V., une société à responsabilité limitée («naamloze vennootschap») constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Beursplein 5, 102 JW Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34137761;

* SOCIETE DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6222;

ont fondé le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) LUXNEXT à Luxembourg à la date des présentes dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. Structure générale

1.1. Forme juridique

LUXNEXT est un Groupement Européen d'Intérêt Economique (ci-après le Groupement) régi par le règlement CE n° 2137/85 daté du 25 juillet 1985 (le Règlement CE) et par la loi luxembourgeoise du 25 mars 1991 portant diverses mesures d'application du Règlement CE et de la loi luxembourgeoise du 25 mars 1991 sur les Groupements d'Intérêt Economique, dans la mesure où ils sont applicables (ensemble les Lois GIE Luxembourgeoises) et par toute autre loi ou règlement.

Le Groupement aura, à compter de sa date d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, la personnalité juridique et la capacité de détenir des droits et obligations de toute nature, de conclure tout contrat et tout autre acte juridique ainsi que d'intenter des actions en justice devant un tribunal.

1.2. Dénomination

Le nom du Groupement est LUXNEXT.

Tous les actes, lettres, factures, ordres d'achat, avis et documents similaires émis par le Groupement doivent indiquer de manière lisible la dénomination du Groupement, précédés ou suivis des termes «Groupement Européen d'Intérêt Economique» ou l'abréviation «GEIE», le lieu d'immatriculation du Groupement, son numéro d'immatriculation précédé de l'indication du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ou les initiales «R.C.S.» ainsi que l'adresse de son siège social.

1.3. Siège social

Le siège social du Groupement est situé à Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg sur décision des Membres.

1.4. Objet du Groupement

L'objet du Groupement est de créer, lancer et promouvoir un standard commun portant sur l'admission à la cotation et la cotation d'obligations sociétaires (corporate bonds), notamment grâce à l'utilisation et au développement d'outils technologiques et de plateformes de pointe utilisés par les Membres qui tendent à améliorer la qualité, l'objectif, le design, la méthode de performance et la rapidité des services, à un niveau européen, et plus généralement rendre plus clairs et plus performants pour les clients l'environnement et les conditions du marché.

En outre, le Groupement peut, dans les limites prévues par le Règlement CE et les Lois GIE Luxembourgeoises, mener toutes actions servant directement ou indirectement son objet et/ou celui de ses Membres. Ses activités doivent se rattacher aux activités économiques de ses Membres et ne peuvent avoir qu'un caractère accessoire par rapport à celles-ci.

Le Groupement ne peut pas:

(a) exercer, directement ou indirectement, le pouvoir de direction ou de contrôle des activités propres de ses Membres ou sur des activités d'une autre entreprise, notamment dans les domaines relatifs au personnel, aux finances et aux investissements;

(b) détenir directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, aucune action quelle qu'en soit la forme dans une entreprise membre; la détention de parts ou d'actions dans une autre entreprise n'est possible que dans la mesure où elle est nécessaire pour atteindre l'objectif du Groupement et où elle a lieu pour le compte des ses Membres;

(c) employer plus de 500 personnes;

(d) être utilisé par une société pour octroyer un prêt à un dirigeant d'une société, ou toute personne ayant un lien avec lui, lorsque de tels prêts sont sujets à restriction ou à contrôle selon les lois des Etats Membres applicables aux sociétés. Le Groupement ne peut pas non plus être utilisé pour le transfert d'un bien entre une société et un dirigeant, ou toute personne liée à lui, sauf dans la mesure permise par les lois des Etats Membres applicables aux sociétés. Aux fins de la présente disposition, le prêt englobe la signature de toute opération d'un effet similaire, et le bien peut avoir un caractère mobilier ou immobilier;

(e) être un membre d'un autre Groupement Européen d'Intérêt Economique.

1.5. Durée

Le Groupement est établi pour une durée indéterminée à partir de la date de son immatriculation.

Il peut être dissout par l'assemblée générale des Membres dans les conditions prévues à l'article 9.1 ci-dessous.

1.6. Utilisation de la marque LUXNEXT, du logo et du nom LUXNEXT

La promotion par le Groupement du standard commun doit être faite sous la marque LUXNEXT, un logo, une dénomination sociale, une enseigne, et un slogan selon une licence qui doit être conférée au Groupement.

Art. 2. Financement

2.1. Capital

Le Groupement est constitué sans capital.

Toutefois, à tout moment, les Membres agissant collectivement dans les conditions de l'article 6 ci-dessous peuvent décider à l'unanimité de doter le Groupement d'un capital. A ce moment, ils devront spécifier le montant du capital, fixer l'apport de chaque Membre et préciser les conditions de souscription. Les apports au capital peuvent être faits en espèces, en nature ou en industrie.

2.2. Financement

Le Groupement doit être financé par:

- des apports financiers de la part des Membres, dans les conditions fixées par les Membres agissant collectivement en assemblée générale des Membres. Les apports initiaux doivent être déterminés par les Membres lors d'une assemblée générale des Membres à la suite de la création du Groupement;

- le cas échéant, une commission d'admission peut être mise à la charge des nouveaux Membres dans les conditions prévues par les Membres agissant collectivement en assemblée générale des Membres;

- des paiements pour services rendus aux Membres du Groupement ou à des tiers; ou

- aussi longtemps que le Groupement ne perçoit aucun revenu par lui-même, des apports par ses Membres, sur une base égale, pour tous les coûts supportés par le Groupement; à cette fin, le(s) Gérant(s) établira(ont) un budget pour le premier exercice social et, par la suite, sur une base annuelle, qui devra être soumis et confirmé par l'assemblée générale des Membres. Tous les coûts supplémentaires dépassant ce budget devront être approuvés par l'assemblée générale des Membres.

Art. 3. Membres

3.1. Membres

Les Membres du Groupement sont les membres fondateurs signant les présents Statuts ainsi que toutes autres personnes morales ou physiques, qui deviendront Membres du Groupement par la suite, après que ceux-ci aient été agréés, conformément aux dispositions des présents Statuts.

Les Membres fondateurs du Groupement sont:

(1) EURONEXT N.V., une société à responsabilité limitée («naamloze vennootschap») constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Beursplein 5, 102 JW Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34137761;

(2) SOCIETE DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6222, autorisée en tant qu'opérateur de marché au sens de l'article 1 de la loi du 23 décembre 1998 concernant la supervision des marchés des instruments financiers, telle que modifiée.

3.2. Droits et obligations des Membres

(a) Chaque Membre peut transférer sa participation dans le Groupement, en totalité ou en partie, à un tiers ou à un autre Membre, sous réserve de l'accord unanime préalable des autres Membres agissant collectivement en assemblée générale des Membres conformément à l'article 6 ci-après (étant entendu que le cédant potentiel ne peut pas prendre part au vote).

Le cédant potentiel doit envoyer au(x) Gérant(s) le projet du contrat de transfert par lettre recommandée ou par courrier express avec accusé de réception qui doit contenir l'identité du cessionnaire proposé, la participation devant

être vendue ou cédée et le prix d'achat prévu et toutes autres conditions de la cession envisagée. A l'initiative du ou d'un des Gérant(s), l'assemblée générale des Membres doit être convoquée conformément à l'article 6 dans un délai de huit jours à partir de la réception de cette notification. Le refus de la cession ne doit pas être motivé et le cédant potentiel n'est pas autorisé à demander d'explications.

Toutes les cessions d'une participation dans le Groupement doivent être constatées par écrit par l'assemblée générale des Membres et l'identité du nouveau membre doit être enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg pour être opposable aux tiers.

(b) Les Membres ont les droits et obligations fixés par les présents Statuts et le Règlement d'Ordre Intérieur mentionné à l'article 11.1 ci-après. Ils participent aux décisions collectives tel que prévu à l'article 6.

Les Membres du Groupement ont une responsabilité conjointe et illimitée pour toutes les dettes et autres responsabilités de quelque nature que ce soit du Groupement, sous réserve de tous contrats ou arrangements conclus par le Groupement avec un tiers qui limiterait ou exclurait leur recours à ou pour des biens déterminés.

Jusqu'à la clôture de la liquidation du Groupement et sous réserve des périodes de prescription applicables, les créanciers peuvent poursuivre les Membres du Groupement en justice pour le paiement de leurs créances contre le Groupement un mois après que l'injonction de payer ait été préalablement et valablement délivrée au Groupement conformément aux lois applicables.

Les Membres du Groupement sont responsables pour les dettes et obligations du Groupement au prorata de leur participation.

Les nouveaux Membres peuvent être exemptés des dettes et obligations nées pendant la période préalable à leur admission par la décision de leur admission, sous réserve de l'enregistrement de cette exemption auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg conformément aux lois applicables.

Le nombre de Membres n'est pas limité .

Chaque Membre a le droit d'obtenir du ou des Gérant(s), à tout moment de l'année, toute information sur la gestion du Groupement et la communication des livres et tous les documents relatifs à l'activité du Groupement.

3.3. Admission de nouveaux Membres

(a) De nouveaux Membres peuvent être admis dans le Groupement à condition qu'ils respectent les conditions fixées dans les Statuts, les lois ou réglementations applicables et le Règlement d'Ordre Intérieur, le cas échéant, et à condition qu'ils exercent une activité ayant un lien avec l'activité du Groupement. L'admission de nouveaux Membres est soumise à l'accord unanime de l'assemblée générale des Membres.

(b) L'admission de nouveaux Membres est acceptée sur la base de critères transparents, objectifs et non discriminatoires.

3.4. Perte du statut de Membre

Chaque Membre du Groupement cesse d'appartenir au Groupement dans les cas suivants:

- le Membre est dissout ou liquidé;
- le Membre cesse de se conformer aux lois et réglementations applicables;
- le Membre cesse d'exercer une activité économique liée à l'activité économique du Groupement dans les limites de son objet tel que décrit à l'article 1.4. ci-dessus;
- le Membre ne dispose plus, ou n'utilise plus, des outils technologiques de pointe et les plate-formes requis pour garantir le standard connu tel que défini à l'article 4 ci-après; ou
- le Membre est soumis à des procédures de faillite ou procédures similaires telles que définies dans la loi applicable à ce Membre.

Dans chacun de ces cas, le ou les Gérant(s) doit/doivent notifier la situation aux autres Membres par lettre recommandée ou courrier express avec accusé de réception et convoquer une assemblée générale des Membres afin de constater cette situation.

Le ou les Gérant(s) doit/doivent procéder à toutes les formalités et publications requises.

3.5. Retrait d'un Membre

Tout Membre du Groupement peut se retirer du Groupement à tout moment pour justes motifs pourvu (i) qu'il ait rempli toutes ses obligations et (ii) que les autres Membres aient donné à l'unanimité leur accord préalable, lequel ne doit pas être refusé de manière déraisonnable. Il doit notifier son retrait au(x) Gérant(s) six mois en avance par lettre recommandée ou courrier express avec accusé de réception et le(s) Gérant(s) doit/doivent convoquer une assemblée générale des Membres dans les meilleurs délais.

3.6. Exclusion d'un Membre

Tout Membre du Groupement peut être exclu du Groupement s'il cause ou menace de causer une perturbation sérieuse dans les opérations du Groupement. En particulier, un manquement sérieux à ses obligations doit être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception au Membre ayant manqué à ses obligations et est censé avoir eu lieu dans chacun des cas suivants:

- non-respect par le Membre des obligations financières prévues à l'article 2 ci-dessus,

- violations sérieuses et répétées de toute disposition des présents Statuts et/ou du Règlement d'Ordre Intérieur, le cas échéant,

- violation d'une décision collective prise par l'assemblée générale des Membres,

- dans le cas d'un Changement de Contrôle du Membre où le Changement de Contrôle signifie le changement de contrôle direct ou indirect au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce français, étant précisé que cette disposition ne s'applique pas au Changement de Contrôle de Euronext suite à sa fusion avec NYSE GROUP, INC.

Une décision d'exclusion d'un Membre doit être prise à l'unanimité par l'assemblée générale des Membres. Le Membre pour lequel une exclusion est requise n'est pas autorisé à voter.

Si le Membre est exclu pour manquement à ses obligations, il doit indemniser le Groupement pour toutes les pertes et dommages causés au Groupement.

3.7. Responsabilités en cas de Perte du Statut de Membre, Retrait ou Exclusion

(a) Sauf en cas de transfert de sa participation, lorsqu'un Membre quitte le Groupement pour quelque raison que ce soit, y compris l'exclusion, la valeur de ses droits et obligations et tout montant qui doit revenir au Membre ou qui est dû par le Membre au Groupement seront déterminés sur la base des biens du Groupement existants au moment où il cesse d'être membre.

Un Membre qui quitte le Groupement n'a pas droit à un remboursement des apports qu'il a faits en sus de sa souscription ou des frais d'admission déjà payés. Les réviseurs doivent décider du montant et de la date de paiement de toutes les sommes dues au Membre quittant le Groupement. La date de paiement ne peut, toutefois, pas aller deux ans après le retrait, la perte du statut ou l'exclusion.

Le Membre qui s'est retiré, qui a perdu son statut ou qui a été exclu, continuera d'être responsable indéfiniment et individuellement de toutes les dettes nées avant l'enregistrement de son retrait auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à l'exception de celles liées à un contrat ou à des arrangements conclus par le Groupement avec des créanciers tel que prévu à l'article 3.2 ci-dessus.

(b) Le Groupement continuera d'exister avec les Membres restants nonobstant le retrait, l'exclusion ou la perte par un Membre de son statut. Toutefois, si le nombre de Membres passe à la suite d'un retrait, d'une exclusion ou de la perte du statut de Membre, en dessous de deux, le Groupement est censé avoir cessé d'exister immédiatement à moins qu'un nouveau Membre rejoigne le Groupement au même moment selon les dispositions des présents Statuts.

Art. 4. Standard commun

4.1. Mise en place du standard commun

L'objet du standard commun doit être la création et la promotion d'un standard international d'excellence pour la cotation et la négociation d'obligations sociétaires (corporate bonds).

Le «Standard Commun Luxnext» vise à augmenter l'attractivité d'un marché obligataire centralisé tout en proposant une solution intégrée, innovante et transparente pour les émetteurs ainsi que pour les investisseurs d'obligations sociétaires (corporate bonds).

Le «Standard Commun Luxnext» doit se baser sur les technologies SAGE et NSC(r) telles que les Membres les développent et les utilisent. Les technologies SAGE et NSC(r) doivent permettre aux clients de bénéficier d'un environnement de travail efficace, en particulier:

- SAGE offre aux émetteurs une procédure simple, performante et rapide permettant l'accès aux capitaux dans des conditions financières optimales;

- NSC(r) facilite l'accès des investisseurs à la négociation continue d'une large gamme de produits et à un vaste réseau de distribution.

Le «Standard Commun Luxnext» a pour but de créer la plus grande référence à travers le monde pour les obligations sociétaires (corporate bonds) et devrait, entre autres, permettre aux participants de négocier sur leurs marchés respectifs en accord avec le cadre réglementaire de l'UE.

Les Membres spécifieront, par une décision unanime de l'assemblée générale des Membres, le standard commun d'une manière transparente et doivent porter la définition du standard commun à la connaissance des clients des Membres respectifs et plus généralement à tout tiers ayant un intérêt dans le standard commun. Les nouveaux Membres doivent pouvoir participer à l'évolution de la définition du standard commun.

Les Membres doivent pouvoir être autorisés à conférer le standard commun aux nouveaux Membres sur la base des conditions mentionnées ci-dessus.

4.2. Promotion conjointe du standard commun

La promotion conjointe du standard commun doit être faite sous la marque, le logo, la dénomination sociale, l'enseigne et le slogan LUXNEXT selon une licence accordée au Groupement.

Chacun des Membres doit promouvoir ses propres services indépendamment. Au cas où le Groupement est contacté par des clients, il doit recommander ces clients à chacun des Membres et à tout tiers à qui le standard commun a été accordé, ceux-ci devant déterminer leur propre politique commerciale et vendre leurs propres services d'une manière totalement indépendante.

Art. 5. Administration

5.1. Gérant(s)

(a) Nomination du ou des Gérant(s)

Le Groupement est géré par une ou plusieurs personnes en qualité de Gérant(s), élue(s) parmi les Membres ou non-Membres.

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Membres par un vote unanime pour une durée indéterminée. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) de leurs fonctions à tout moment par l'assemblée générale des Membres par un vote unanime, sans motifs. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent démissionner de leurs fonctions avec un préavis écrit de 3 mois envoyé aux Membres par lettre recommandée avec accusé de réception.

(b) Rémunération

Le(s) Gérant(s) peut/peuvent percevoir une rémunération qui sera déterminée par une décision collective de l'assemblée générale des Membres, étant toutefois entendu que, dans tous les cas, les dépenses encourues par le(s) Gérant(s) dans le cadre de leurs fonctions est/sont remboursé(s) sur présentation des documents justificatifs.

(c) Pouvoirs

Le(s) Gérant(s) est/sont en charge de l'administration du Groupement selon les politiques et les stratégies déterminées par l'assemblée générale des Membres et ont les pouvoirs les plus étendus pour représenter le Groupement dans ses relations d'affaires avec des tiers, selon les lois applicables.

Le Gérant unique est autorisé à signer tout document pour le compte du Groupement. Si plusieurs Gérants ont été nommés, le Groupement sera lié par la signature conjointe de deux des Gérants. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent, avec l'autorisation préalable des Membres, déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques, le cas échéant, par voie d'une délégation spéciale et temporaire de pouvoirs, à toute personne qui n'a pas besoin d'être un Membre.

Le(s) Gérant(s) peut/peuvent accomplir tout acte nécessaire ou utile à l'objet du Groupement, sauf ceux que le Règlement CE, les lois GIÉ Luxembourgeoises ou ses statuts réservent aux Membres agissant collectivement à travers l'assemblée générale des Membres.

Le(s) Gérant(s) doit/doivent préparer des plans de marketing fixés par les équipes commerciales et superviser les relations entre les principaux acteurs (membres des Membres et autorités de surveillance). Il(s) est(sont) en particulier, responsable(s) pour:

- o L'exercice de la gestion du Groupement;
- o l'élaboration et la proposition d'un budget annuel devant être approuvé par les Membres;
- o le rapport à l'assemblée générale des Membres, spécifiquement par l'émission d'un rapport annuel comprenant le rapport d'activités annuel;
- o la supervision de la mise en place des projets tels qu'élaborés par les Comités et le lancement des études de marché concernant le Groupement tel qu'approuvées par l'assemblée générale des Membres;
- o la revue des projets soumis par les Comités, la supervision des missions des Comités et la gestion des relations avec les Comités et la soumission de tout litige ou problème à l'assemblée générale des Membres.

(d) Rapports à l'assemblée générale des Membres

Le(s) Gérant(s) doit/doivent régulièrement faire un rapport sur les activités du Groupement aux Membres et/ou l'assemblée générale des Membres, conformément à la manière et aux échéances telles que décidées par l'assemblée générale des Membres.

5.2. Secrétaire Général

L'assemblée générale des Membres peut nommer un Secrétaire Général sur proposition du ou d'un des Gérant(s) afin d'assister ce ou ces derniers dans la direction du Groupement.

Le Secrétaire Général peut percevoir une rémunération qui sera fixée par une décision collective de l'assemblée générale des Membres, étant entendu néanmoins que, dans tous les cas, les dépenses encourues par le Secrétaire Général dans l'exercice de son mandat doivent être remboursées sur présentation de justificatifs.

5.3. Comités

(a) Nomination - Révocation des membres des Comités

L'assemblée générale des Membres peut décider d'établir tout comité qu'il juge nécessaire; le Comité de Promotion, le Comité de Régulation et le Comité Technique doivent initialement être établis; d'autres Comités pouvant être constitués ultérieurement.

Les membres des Comités sont nommés par l'assemblée générale des Membres par un vote unanime. Ils peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment par l'assemblée générale des Membres par un vote unanime, sans aucune justification et sans qu'aucune indemnité ne leur soit due. Ils peuvent démissionner de leurs fonctions avec un préavis écrit préalable d'un mois envoyé à l'assemblée générale des Membres par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Comités sont convoqués par le(s) Gérant(s) ou le Président de l'assemblée générale des Membres.

(b) Fonctionnement des Comités

Ces Comités ont un rôle de consultatif.

Art. 6. Assemblées générales des membres

6.1. Assemblée générale des Membres

(a) Composition

L'assemblée générale des Membres est composée de tous les Membres du Groupement. Chaque Membre est représenté à toute assemblée générale des Membres par au moins deux (2) représentants qui doivent être des personnes physiques étant entendu que, tel qu'expliqué ci-dessous, des procurations peuvent être données par deux représentants à un mandataire unique. D'autres règles relatives au droit de représentation des Membres aux assemblées générales de Membres peuvent être fixées dans le Règlement d'Ordre Intérieur. Chaque Membre a le droit de participer aux assemblées de l'assemblée générale des Membres, indépendamment de la participation qu'il détient. Aussi longtemps qu'il y a deux Membres, chaque Membre aura droit à un vote. S'il y a plus de deux Membres, chaque Membre aura un nombre de voix égal à sa participation calculée selon le Règlement d'Ordre Intérieur.

(b) Décisions collectives

Les décisions collectives des Membres peuvent être prises en assemblées tenues physiquement ou par voie de conférence téléphonique, ou audio-visuelle ou de tout autre moyen permettant aux Membres de s'entendre les uns les autres. Les décisions collectives peuvent également être exprimées par un accord unanime des Membres sur un document écrit (signé pour chaque Membre par au moins deux représentants).

Toutefois, les décisions collectives relatives à l'approbation annuelle des comptes doivent être prises lors d'une assemblée tenue physiquement à laquelle les Membres sont présents ou représentés.

Chaque Membre est autorisé à prendre part aux décisions collectives en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire de son choix, qui peut ou pas, être un autre Membre. Les procurations qui doivent être signées par au moins deux représentants peuvent être données par toute voie écrite, y compris par fax ou par courrier électronique et notifiées au président de l'assemblée. En cas de litige portant sur la validité d'une procuration donnée, la charge de la preuve revient à la personne qui a soulevé la question de l'irrégularité de la procuration.

Un Membre ne peut exercer son droit de vote que s'il est à jour avec ses frais de souscription et frais d'admission.

(c) Procès-verbaux

Les décisions de l'assemblée générale des Membres doivent être enregistrées dans un procès-verbal rédigé dans un livre spécial ou sur des pages libres numérotées. Des copies, ou des extraits, de ces décisions sont valablement certifiées par le(s) Gérant(s) ou par un représentant autorisé à qui de tels pouvoirs ont été conférés.

6.2. Convocation des assemblées

Le(s) Gérant(s) ou tout Membre, peut/peuvent convoquer les assemblées générales.

L'avis de convocation aux assemblées devant être tenues physiquement ou par voie de conférence téléphonique ou de téléconférence audio-visuelle doit être envoyé par écrit, sous quelque forme que ce soit, et en particulier par fax ou par email au moins quinze jours avant la date de l'assemblée, étant précisé que la date de l'assemblée n'est pas prise en compte pour le calcul de la période de notification. Toutefois, les assemblées générales peuvent être tenues sans préavis si tous les Membres sont présents ou représentés.

Toutefois, les assemblées générales peuvent être tenues sans préavis ou avec un préavis plus court si tous les Membres donnent leur accord et s'ils sont présents ou représentés.

L'avis de convocation doit être accompagné de l'ordre du jour de l'assemblée qui précise les points devant être discutés à l'assemblée ainsi que les informations venant à l'appui de ces points, notamment les rapports de gestion, les comptes annuels, et une copie de tous autres documents devant être soumis à l'assemblée.

(a) Décisions prises aux assemblées générales

L'assemblée générale doit être tenue au siège social du Groupement ou en tout autre lieu tel qu'indiqué dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale des Membres doit être présidée par un des représentants des Membres, en son absence, par un représentant d'un autre Membre, spécialement délégué ou nommé à cet effet par l'assemblée générale des Membres.

Une liste de présence doit être préparée pour chaque assemblée générale des Membres et être signée par tous les Membres.

Le procès-verbal de l'assemblée doit être rédigé et signé soit par (i) le président de l'assemblée ou (ii) au moins un représentant de chaque Membre présent ou le mandataire d'un Membre qui est représenté.

(b) Décisions prises par voie d'une consultation écrite

Les Membres ont une période de huit jours au moins à partir de la réception du projet de résolutions pour voter. Le vote peut être exprimé par tout moyen écrit, y compris par fax ou email. Tout Membre qui ne répond pas dans la période requise (la période devant être de huit jours, sauf indication contraire dans le projet de résolutions) est considéré comme s'étant abstenu.

Si les votes de tous les Membres sont reçus avant la fin de cette période, la résolution en question est censée être adoptée à la date de réception du dernier vote.

La décision collective écrite doit être signée par au moins deux représentants de chacun des Membres et doit être immédiatement communiquée au(x) Gérant(s) afin d'être conservée au siège social.

(c) Décisions prises par voie de conférence téléphonique ou de téléconférence audio-visuelle

Lorsque des décisions sont prises par téléphone ou vidéoconférence, le procès-verbal de l'assemblée doit être rédigé dans un délai de huit jours après la téléconférence, indiquant l'identité des Membres présents ou représentés, indiquant, le cas échéant, les procurations émises à cet effet (lesquelles resteront annexées au procès-verbal), l'identité des Membres absents, le texte des résolutions et le résultat des votes pour chaque résolution.

Le procès-verbal doit être envoyé immédiatement par toute voie écrite, y compris par fax ou courrier électronique, à chacun des Membres. Les Membres ayant participé à la téléconférence doivent en retourner une copie signée au(x) Gérant(s) dans les trois jours, par toute voie écrite, y compris par fax ou courrier électronique. Si un Membre modifie la transcription d'une décision prise, il doit en informer le(s) Gérant(s) qui le communiquera/communiqueront à son/leur tour aux autres Membres. La décision concernée sera gelée jusqu'à ce que tous les Membres aient donné leur accord sur la version finale par leur signature.

Dès réception des copies signées des Membres, le procès-verbal devra être rédigé en version finale. Ledit procès-verbal, dûment signé par le Président de l'assemblée, ainsi que la preuve de l'envoi du procès-verbal aux Membres et les copies retournées, dûment signées par les Membres tel que décrit ci-dessus, doit être envoyé immédiatement au Groupement afin d'être conservé au siège social.

6.3. Quorum et majorité

(a) Quorum

Pour les assemblées générales extraordinaires, le quorum est de 75% des Membres qui sont autorisés à voter. Pour les assemblées générales ordinaires, le quorum est de plus de 50% des Membres qui sont autorisés à voter. Si ces quorums ne sont pas atteints, une deuxième assemblée générale doit être immédiatement convoquée, avec le même ordre du jour, et tenue dans le délai de un mois suivant le deuxième avis de convocation. Pour les assemblées générales extraordinaires reconvoquées, le quorum est de plus de 50% des Membres qui sont autorisés à voter. Aucun quorum n'est requis pour une assemblée générale ordinaire reconvoquée.

Si les dispositions en vigueur relatives aux convocations aux assemblées ne sont pas respectées, une résolution ne peut être valablement prise que si tous les Membres sont présents ou représentés et ne s'opposent pas à l'adoption du projet de résolutions.

(b) Majorités

Les majorités sont définies comme suit:

- majorité qualifiée: plus de 75% des votes existants

Les décisions à l'unanimité sont prises à 100% des votes existants.

Toutes les résolutions sont prises à la majorité simple, à moins que les Statuts ne requièrent une majorité plus élevée. Les abstentions ne sont pas traitées comme des votes exprimés. Il en est de même pour les votes non valides et les votes blancs.

Les résolutions suivantes doivent être prises à l'unanimité:

- changement de l'objet du Groupement;
- spécification et changement du standard commun conformément à l'article 4 ci-dessus;
- changement du nombre de voix allouées à chaque Membre;
- changement des conditions requises pour la prise de décisions;
- changement de la participation des Membres ou du financement par les Membres;
- transfert du siège social du Groupement dans un autre pays de l'Union Européenne;
- admission d'un nouveau Membre;
- approbation du Règlement d'Ordre Intérieur et ses modifications;
- contributions financiers sur des projets spécifiques hors budget;
- dissolution ou liquidation du Groupement;
- changement de toute obligation imposée à un Membre;
- nomination et révocation des Gérant(s) et du Secrétaire Général.

Les résolutions suivantes requièrent une majorité qualifiée:

- modifications des Statuts, autres que ceux décrits ci-dessus;
- exclusion d'un Membre (étant précisé que le Membre concerné ne doit pas prendre part au vote);
- contrôle de la gestion par le(s) Gérant(s);
- suivi et évaluation de la performance globale du Groupement;
- nomination des membres des Comités sur proposition du/des Gérant(s);
- règlement, conformément à l'article 10 ci-dessous, des litiges survenant entre les Membres;
- approbation du budget annuel préparé par le(s) Gérant(s); et
- approbation des frais pour services rendus par le Groupement aux Membres ou à des tiers;
- pouvoir du/des Gérant(s) de déléguer des tâches spécifiques;

- règlement de tout problème ou litige soumis par les Comités au(x) Gérant(s).

Art. 7. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence le jour de l'inscription officielle du Groupement et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 8. Comptes annuels

8.1. Comptabilité et comptes annuels

La comptabilité régulière des opérations doit être établie et conservée conformément aux lois luxembourgeoises applicables aux sociétés commerciales.

A la fin de chaque exercice social, les comptes annuels, le compte de pertes et profits et le bilan doivent être arrêtés par le(s) Gérant(s) qui doit/doivent les soumettre à l'assemblée générale des Membres pour approbation dans un délai de six mois après la fin de l'exercice social.

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être communiqués aux Membres ensemble avec les avis de convocation à l'assemblée générale devant être tenue pour approuver les comptes annuels.

8.2. Audit des comptes annuels

Les comptes du Groupement sont audités par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises est nommé pour une période de un an par l'assemblée générale des Membres et peut être réélu et révoqué de ses fonctions à tout moment.

Profits et pertes

(a) L'objet du Groupement n'est pas de faire des profits, mais si des profits devaient résulter de ses activités, ils seraient répartis entre les Membres au prorata de leur participation.

Néanmoins, l'assemblée générale des Membres peut décider de maintenir ces profits au sein du Groupement afin de financer les activités du Groupement.

(b) Les pertes du Groupement sont réparties entre les Membres au prorata de leur participation, et réglées par chaque Membre dans le délai de un mois à partir de l'approbation des comptes annuels.

Art. 9. Dissolution et liquidation

9.1. Dissolution

Une assemblée générale des Membres agissant collectivement peut décider de dissoudre le Groupement à la majorité qualifiée telle que prévue à l'article 6.

La dissolution est effective et opposable aux tiers à partir de la date d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

9.2. Liquidation

(a) Si le Groupement est dissout, le Groupement doit être liquidé par le(s) Gérant(s) ou tout(s) autre(s) liquidation/liquidateurs nommé(s) par l'assemblée générale des Membres.

(b) Le Groupement continue d'avoir la personnalité juridique pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de cette liquidation.

(c) Tous les actifs et passifs restants après le paiement des dettes du Groupement peuvent être répartis entre les Membres au prorata de leur participation dans le Groupement tel que déterminé par le(s) Gérant(s) ou le ou les liquidateurs, selon le cas.

(d) Le(s) Gérant(s) en fonction au moment de la dissolution agit comme liquidateur, sauf décision contraire de l'assemblée générale des Membres. Les procédures de liquidation et les pouvoirs des liquidateurs sont déterminés par l'assemblée générale des Membres.

Art. 10. Résolution des litiges

10.1. Procédure

Tous les litiges entre les Membres ou entre toute entité du Groupement et ses Membres ou survenant dans le contexte des présents Statuts seront préalablement réglés à l'amiable sous la médiation de l'assemblée générale des Membres.

Si aucun arrangement n'est trouvé dans un délai de un mois, le litige devra être réglé par arbitrage à Genève, conformément aux Règles d'Arbitrage de la Chambre Internationale de Commerce (les «Règles ACIC») par un (1) ou trois (3) arbitres nommés selon ces Règles (à moins que les Membres ne trouvent un accord sur le nom d'un seul arbitre). Tout jugement ou toute sentence arbitrale rendu par le tribunal arbitral sera finale, exécutoire et en dernier ressort. L'arbitrage peut être mené en langue anglaise. Dans la sentence, le tribunal arbitral allouera, à sa discrétion, entre les Membres parties à l'arbitrage, tous les frais de l'arbitrage, y compris les frais et dépenses des arbitres et les frais d'avocats raisonnables ainsi que les frais d'expert des Membres et de témoignage. Le tribunal arbitral sera autorisé, le cas échéant, d'allouer toute réparation, y compris monétaires, d'ordonner une exécution en nature ou toute autre forme de réparation. Les procédures d'arbitrage doivent rester confidentielles pendant toute la durée de la procédure d'arbitrage et ultérieurement.

10.2. Loi applicable

L'arbitrage est régi par les lois luxembourgeoises.

Art. 11. Divers**11.1. Règlement d'Ordre Intérieur**

Outre les droits, obligations et procédures prévus dans les présents Statuts, les Membres peuvent adopter à l'unanimité un règlement d'ordre intérieur pour préciser plus en détails, entre autres, leurs statuts, pouvoirs et pour établir toute autre entité, si nécessaire (le «Règlement d'Ordre Intérieur»).

11.2. Inscription au Registre de Commerce

Le préposé au Registre de Commerce est chargé d'obtenir la publication de la constitution du Groupement dans le Journal Officiel de l'Union Européenne.

11.3. Pouvoirs relatifs aux avis

La publication d'avis requis par la loi et les règlements incombe au(x) Gérant(s).

25 avril 2007.

EURONEXT N.V. / BOURSE DE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2007046986/260/900.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01576. - Reçu 86 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Deka-MiddleEast, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen Deka-MiddleEast, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 1. Mai 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046920/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00829. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Deka-OptiRent 1y, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen Deka-OptiRent 1y, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 30. April 2007 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046922/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00839. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Deka-OptiRent 5y, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen Deka-OptiRent 5y, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 30. April 2007 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046923/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00845. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Deka-OptiRent 3y, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen DEKA-OptiRent 3y, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 30. April 2007 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 30. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046924/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00835. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

DekaLux-MidCap TF, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen DekaLux-MidCap TF, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 1. Mai 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 12. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046925/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04314. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

DekaLux-Japan, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen DekaLux-Japan, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die

Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 1. Mai 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046927/1208/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04311. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

DekaLux-Europa TF, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen DekaLux-Europa TF, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds am 1. Mai 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046928/1208/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04307. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

DekaLux-Deutschland TF, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen DekaLux-Deutschland TF, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds am 1. Mai 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046929/1208/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04304. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

DekaLux-GlobalValue, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen DekaLux-GlobalValue, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002

über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds am 1. Mai 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2007.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007046930/1208/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04297. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

Federated US Value Strategies, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. Mai 2007, für den FEDERATED US VALUTE STRATEGIES - DJE LUX wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Mai 2007.

DJE INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007046867/1367/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02596. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Valartis Fund Advisory, Société Anonyme,

(anc. MC Fund Advisory).

R.C.S. Luxembourg B 68.827.

ERRATUM

Le soussigné Maître Henri Henlinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg), déclare par la présente que dans l'assemblée générale extraordinaire de la société MC FUND ADVISORY, reçue par acte de son ministère, en date du 19 janvier 2007, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, volume 157S Folio 59 Case 6, une erreur s'est glissée dans le changement de la dénomination de la société.

Il y a donc lieu de lire:

«L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MC FUND ADVISORY S.A. en VALARTIS FUND ADVISORY S.A. et décide de modifier l'article 1^{er} des statuts.»

Luxemburg, le 22 mars 2007.

H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, LSOCC/06877. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): signature.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046881/242/20.

(070047761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.
